



# Assemblée générale

Distr. limitée  
1<sup>er</sup> juin 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-huitième session**  
**Cinquième Commission**  
Point 134 de l'ordre du jour  
**Aspects administratifs et budgétaires**  
**du financement des opérations de maintien**  
**de la paix des Nations Unies**

**Projet de résolution présenté par le Président à l'issue de consultations officielles**

## **Rapports du Bureau des services de contrôle interne**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 48/218 B du 29 juillet 1994, 54/244 du 23 décembre 1999, 56/241 et 56/246 du 24 décembre 2001 et 57/278 B du 18 juin 2003,

*Ayant examiné* les rapports du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation de l'impact de la restructuration récente du Département des opérations de maintien de la paix<sup>1</sup>, l'étude de suivi de l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne concernant les activités de liquidation des missions à l'Organisation des Nations Unies<sup>2</sup>, l'administration des fonds d'affectation spéciale relatifs aux opérations de maintien de la paix<sup>3</sup> et l'enquête sur un détournement de fonds portant sur un montant de 4,3 millions de dollars commis par un fonctionnaire de rang supérieur affecté à la composante Reconstruction de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo<sup>4</sup>,

1. *Prend note* des rapports du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation de l'impact de la restructuration récente du Département des opérations de maintien de la paix<sup>1</sup>, l'étude de suivi de l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne concernant les activités de liquidation des missions à l'Organisation des Nations Unies<sup>2</sup>, l'administration des fonds d'affectation spéciale relatifs aux opérations de maintien de la paix<sup>3</sup>, et l'enquête sur un détournement de fonds portant sur un montant de 4,3 millions de dollars commis par un fonctionnaire de rang supérieur affecté à la composante Reconstruction de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo<sup>4</sup>;

---

<sup>1</sup> A/58/746.

<sup>2</sup> A/57/622.

<sup>3</sup> A/58/613.

<sup>4</sup> A/58/592 et Corr.1.



2. *Décide* de reprendre, à sa cinquante-neuvième session, l'examen du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit des politiques et des procédures de recrutement du personnel du Département des opérations de maintien de la paix<sup>5</sup>, dans le cadre de l'examen des questions intitulées « Gestion des ressources humaines » et « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies »;

3. *Note* que le Comité des commissaires aux comptes donnera suite à la résolution 57/318 de l'Assemblée générale en date du 18 juin 2003 lorsqu'il aura examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne et déterminé l'évaluation complémentaire à laquelle lui-même pourrait procéder<sup>6</sup>, et note également que l'Assemblée pourrait reprendre à ce moment-là l'examen du rapport du Bureau des services de contrôle interne.

---

---

<sup>5</sup> A/58/704.

<sup>6</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 5* (A/58/5), vol. II, chap. II, par. 6.